PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du lundi 08 août 2025

La séance, faisant suite à la convocation du 30 juillet 2025, est ouverte à dix-huit heures 40 en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents : Mme Elyane DELPY GOURSAT, Mr François LEYMARIE, Mr Cédric MARTY, Mr Étienne BARTHOLOMÉ,, Mr Jean DELVERT.

Excusée : Mme Claudette CAMPASTIÉ qui donne procuration à Mr Jean DELVERT.

Absents : Mr Dominique LEMOINE, Mme Fabienne DEROO

Élus : 8 – Quorum : 5 – Présents : 5 - Procuration : 1 - Votants : 6.

Nous passons à l'ordre du jour

Mr Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du Conseil.

Délibérations

1. Modification de la délibération n° 2025 05 30 04 portant création de poste d"agent technique - modification de période

Monsieur le Maire rappelle que le 30 mai dernier le Conseil a décidé de l'ouverture d'un poste d'agent technique technique territorial à raison de 31h45 par semaine en recrutement contractuel annualisé. Considérant les besoins de service de la collectivité et les contraintes du candidat retenu pour occuper cet emploi, il convient de se prononcer sur la modification de la période relative à cette création de poste, à savoir du 01/09/2025 au 31/08/2026 en lieu et place de celle initiale prévue du 01/08/2025 au 31/08/2026, soit un décalage d'un mois calendaire ; ainsi que sur la suppression des heures mentionnées à effectuer en juillet 2025. Les autres modalités du postes sont maintenues.

La description du poste proposé s'énonce par conséquent comme suit :

« Poste d'adjoint technique territorial - catégorie C - recrutement contractuel.

Temps non complet de 31h45 min / semaine annualisé sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 (annualisation pour lissage des quotités de travail différentes entre périodes scolaires et vacances scolaires)

Service technique : entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments ; et transport scolaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la description du poste d'agent technique comme décrit ci-dessus; et charge Mr. le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 06 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2. Avis sur l'adhésion des communes de Cressensac-Sarrazac et Bétaille au SMECMVD (syndicat mixte des eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne)

Monsieur le Maire rappelle que notre Commune est adhérente au SMECMVD et informe que, par délibérations en date du 27 Juin 2025 le SMECMVD a approuvé l'adhésion des Communes de BÉTAILLE et CRESSENSAC SARRAZAC à partir du 1er Janvier 2026.

Une modification des statuts intégrant une extension de territoire est dès lors nécessaire. Monsieur le Maire en présente le texte à l'assemblée.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), il est demandé à notre Conseil Municipal de se prononcer sur ces adhésions et sur cette modification des statuts intégrant l'extension de territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande d'adhésion des Communes de BÉTAILLE et CRESSENSAC SARRAZAC à partir du 1er Janvier 2026, et d'adopter les nouveaux statuts du S.M.E.C.M.V.D. intégrant l'extension de territoire, et charge Mr. le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 06 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions diverses non soumises à délibération.

1. Point des dossiers en cours

Achat du bâtiment destiné à l'atelier municipal : l'acte notarié sera signé le 22 août.

Le coffret d'électricité destiné au raccordement pour les activités organisées sur les parkings face à la mairie est à mettre à jour par Enedis pour la fête : toujours en attente au jour de notre réunion…

Pose du point-à-temps annoncée à partir du 25 août sur plusieurs tronçons à travers la commune. En outre un tronçon de 200 mètres est en cours d'asphaltage par le sous-traitant de CAUVALDOR.

Le PLU sera applicable à partir de fin août, selon son approbation par Mme la Préfète.

Élagage de la végétation débordant sur les routes communales : l'opération est en cours d'organisation par la commune et à ses frais, avec notamment l'information individuelle des propriétaires concernés. La date d'exécution reste à déterminer.

2. Ciné Belle Étoile le 5 août

La projection du film « Juliette au printemps » s'est tenue le mardi 05 août 2025 en présence d'environ 120 participants. C'est notre plus haut taux de participation depuis le début de l'organisation de cet événement annuel.

3. Édition juillet 2025 Le Petit Baladin

Le numéro 48 comprend 28 pages. Il a été distribué aux habitants aux environs du 15 juillet.

4. Point sur les réunions extérieures

7.07 Alvignac : conseil communautaire

9.07 Mayrac : point annuel sur le méthaniseur du Garrit

24.07 Figeac : invitation Enedis

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr. le Maire à 19h25 heures. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.

Observations émises lors de la séance du..04/09/2025

NEANT

Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2025 approuvé le..04/09/2025 Séance du 11 Juillet 2025

J. Delvert, Maire, président de séance

E. Bartholomé, secrétaire de séance

C. Campastié

E. Delpy Goursat

F. Deroo

C. Marty

D. Lemoine

F. Leymarie